

M. 4

Thérien Arthur  
et Biacomette Elise

Notre Seigneur Jésus-Christ  
Le vingt janvier mil neuf cent six, au la  
Thérien Arthur papa d'un lieu de mariage accordé par le seigneur  
Bouchard, archevêque de Montréal, en date du dit du pied  
mais, n'a aussi la publication de deux mois de mariage  
fut au pied de cette messe prononcée et de celle de St  
Jacques à Montréal, entre Arthur Thérien, militaire de  
St Jacques à Montréal, fils unique de défunt Laurent  
Thérien, en son vivant commis et de Marie Bolduc,  
de St Jean Baptiste, d'un pied; et Elise Biacomette,  
de cette paroisse, fille unique de Léon Biacomette,  
menuisier, et d'Adèle Vaud de cette paroisse, d'autre pied: ne  
soient déclarer aucun empêchement au dit mariage,  
de l'accord des parents, nous assigné papa aux, avons reçu  
leur mutual consentement de mariage & les avons donné la bénédic-  
tion nuptiale en pieds de St Tardif, leur fils de mari et de Léon Biacomette  
fin de la messe qu'il a célébrée. Les mœurs souveraines. Lecture faite

A. Thérien

Heloise Biacomette

H. Tardif

J. a Richard P. Oue

M. 5